

# Kürzere Leine für die Schweizer Wettbewerbshüter

*Das Parlament will höhere Beweisanforderungen für die Verhängung von Kartellbussen – die Gesetzesreform ist auf der Zielgeraden*

HANSUEL SCHÖCHLI

Was für manche Bürger staubtrocken erscheinen mag, lässt in Politik und Wirtschaft die Emotionen hochgehen: die Bekämpfung von Kartellen in der Schweiz. Die staatliche Wettbewerbskommission (Weko) steht seit langerem unter Beschuss, vor allem aus Gewerbekreisen. Eine Kernkritik: Die Weko greife zu schnell zum Bussenhammer und erschwere damit auch sinnvolle Kooperationen von Firmen. Weko-Vertreter warnten derweil aufgrund von Lockerungsversuchen im Parlament vor einem Rückfall in die alte Kartellwirtschaft.

Das im Parlament steckende Projekt zur Revision des Kartellgesetzes ist nun auf der Zielgeraden. Die Wirtschaftskommission des Ständerats hat laut einer Mitteilung vom vergangenen Freitag einen Vorschlag unterstützt, der die letzten Differenzen mit dem Nationalrat beseitigt.

Laut geltendem Gesetz sind Absprachen unzulässig, wenn sie den wirksamen Wettbewerb beseitigen. Oder wenn sie den Wettbewerb «erheblich beeinträchtigen» und nicht durch Effizienzgründe gerechtfertigt sind. Im Fokus des geltenden Gesetzes und der Weko stehen vor allem «harte» Kartellabsprachen. Gemeint sind damit Absprachen zwis-

schen Konkurrenten über Preise, Mengen und Gebiete sowie Absprachen zwischen verschiedenen Marktstufen (etwa Produzenten und Händlern) über Preise und Gebietsschutz. Bei diesen fünf Falltypen kann die Weko direkt harte Bussen aussprechen.

Das Bundesgericht entschied 2016 in einem vielzitierten Urteil im Zusammenhang mit Elmex-Zahnpasta (Gaba-Urteil), dass bei den genannten fünf Falltypen bereits aufgrund ihrer Natur von einer erheblichen Wettbewerbsbeeinträchtigung auszugehen sei. Der Gesetzgeber habe diese als besonders schädlich eingestuft, und der Verweis auf die Erheblichkeit sei nur eine Bagatellklausel. Die Weko muss in solchen Fällen nicht den Schaden in Franken und Rappen nachweisen. Eine solche Abrede wäre nur dann zulässig, wenn sie sich mit Gründen der wirtschaftlichen Effizienz rechtfertigen liesse.

## Einzelfallprüfung verlangt

Wirtschaftskreise forderten in der Folge, dass die Weko auch bei harten Kartellabsprachen jeweils im Einzelfall qualitative und quantitative Auswirkungen abklären müsse. Diese Forderungen flossen in die laufende Gesetzesrevision ein. Der Nationalrat beschloss strengere Weko-Vorgaben.

doch der Ständerat sah diesen Punkt bisher anders. Nun hat sich aber die Mehrheit der ständerätlichen Wirtschaftskommission für die jüngste Fassung des Nationalrats ausgesprochen. Laut dieser Fassung ist auch bei harten Kartellabreden die Erheblichkeit der Wettbewerbsbeeinträchtigung im Einzelfall zu prüfen – in einer Gesamtbewertung von qualitativen und quantitativen Elementen.

Was das in der Praxis genau heißt, wird letztlich das Bundesgericht festlegen müssen. Die Parlamentsdebatte lieferte Hinweise. Hier einige Kernbotschaften daraus: Man wolle nicht zurück in die alte Kartellwirtschaft, aber die Hindernisse für volkswirtschaftlich sinnvolle Zusammenarbeitsformen wie Forschungskooperationen, Arbeitsteilungen und Einkaufsgemeinschaften abbauen; die Weko müsse weiterhin nicht den Schaden in Franken nachweisen; die Anforderungen für die Weko seien je nach Fall zu differenzieren – bei wirklich harten Kartellen mit Preisabsprachen werde es praktisch keine quantitativen Anforderungen geben, bei weniger klaren Fällen seien eher auch quantitative Hinweise erforderlich.

Die gewählte Formulierung gilt als Kompromiss. Große Wirtschaftsverbände hatten sich für diese Variante ausgesprochen. Die Weko ist zwar nicht

glücklich, weil sie tendenziell mit aufwendigeren Verfahren konfrontiert sein wird. Aber die Fesseln der Wettbewerbshüter dürfen damit kaum so eng sein, dass die Kartellbekämpfung massiv zurückgeworfen würde. Ob die Variante auch im gesamten Ständerat die Mehrheit erhält, zeigt sich im Dezember.

## Brutto-preise im Fokus

Bereits einig sind sich Nationalrat und Ständerat über eine ähnliche Formulierung zu missbräuchlichen Verhaltensweisen marktbeherrschender Unternehmen. Das Gesetz soll neu ausdrücklich sagen, dass die Missbräuchlichkeit jeweils im Einzelfall zu prüfen sei. Das entspricht der jüngsten Rechtsprechung des Bundesgerichts, doch eine gesetzliche Verankerung ist laut den Befürwortern sicherer.

Auch einig sind sich Nationalrat und Ständerat in einem weiteren Knackpunkt. Absprachen von Konkurrenten über Brutto-preise sollen nicht mehr als harte Kartellabreden gelten. Begründung: Via Rabatte könne es immer noch starken Wettbewerb geben. Künftig sollen in Fällen von Brutto-preis-absprachen Betroffene ausgedehntere Verteidigungsmöglichkeiten haben – und vor allem wird es selbst bei unzulässigen Absprachen keine direkten

Bussen mehr geben. Auch diese Lockung entspricht den Wünschen aus Gewerbekreisen. Gar nicht glücklich ist dagegen die Weko – nicht zuletzt wegen des Signals nach dem Motto «Absprachen über Brutto-preise sind nichts Schlimmes».

Viel zu debattieren gaben auch Ständeratsvorschläge zu einer «Lex Eishockey». Damit wären in Sportligen Kartellabsprachen zur Begrenzung der Lohnkosten unter Umständen zulässig. Die Wirtschaftskommission des Ständerats hat sich nun aber auch in diesem Punkt dem Nationalrat angeschlossen. Die Kommission beantragt ohne Gegenstimme den Verzicht auf Sport-Sonderregeln im Kartellgesetz.

Relativ wenig umstritten war die geplante Anpassung der Regeln zur Fusionskontrolle an die EU-Praxis. Künftig soll die Weko auch eingreifen können, wenn ein Firmenzusammenschluss keine marktbeherrschende Stellung schafft oder verstärkt, sondern «nur» den wirksamen Wettbewerb «signifikant behindert». Dies dürfte zu mehr Weko-Interventionen führen. Denkbar wäre zum Beispiel, dass die Weko die 2007 bewilligte Übernahme des Discounters Denner durch die Migros unter den geplanten neuen Regeln verboten oder nur mit strenger Auflagen bewilligt hätte.

# L'intelligence artificielle permet de falsifier des reçus en quelques secondes

**Fraude aux notes de frais** Les fournisseurs de logiciels de gestion des frais tirent la sonnette d'alarme: 14% des justificatifs frauduleux seraient générés par l'IA. Des firmes suisses comme Novartis et Lindt sont concernées.

**Edgar Schuler**

Autrefois, il fallait Photoshop et de la patience – aujourd'hui, quelques mots à ChatGPT suffisent: en quelques secondes, l'intelligence artificielle (IA) génère des reçus à s'y méprendre. La fraude aux notes de frais acquiert ainsi une nouvelle dimension. Selon le «Financial Times», le nombre de faux justificatifs augmente rapidement. C'est ce que révèlent des analyses de divers fournisseurs internationaux de logiciels de gestion des frais. Les firmes suisses sont également touchées par ce phénomène.

Selon Appzen, une entreprise américaine spécialisée dans l'analyse des dépenses par intelligence artificielle, 14% de tous les justificatifs frauduleux détectés sont désormais créés à l'aide de l'IA. L'année dernière, ce pourcentage était encore quasi inexistant. L'évolution est encore plus frappante chez la fintech américaine Ramp: en seulement nonante jours, ses nouveaux systèmes de reconnaissance ont permis de déetecter plus d'un million de dollars de fraudes.

De son côté, le groupe allemand de logiciels SAP a publié cet été une enquête réalisée auprès de directeurs financiers: 70% d'entre eux estiment que leurs employés utilisent l'IA pour falsifier des notes de frais ou des justificatifs.

**Des contrefaçons insidieuses**  
Les justificatifs créés par l'IA reproduisent fidèlement la structure du document, l'emplacement des menus et même les signatures. Ces contrefaçons sont particulièrement insidieuses: elles incluent des détails réalistes tels que des tâches, des plis ou des logos authentiques – le tout par-



Aller au restaurant aux frais de l'entreprise: dans de nombreuses firmes, les employés soumettent leurs justificatifs via une application. L'IA permet de falsifier facilement ces reçus. IMAGO

**«Ces reçus sont désormais si bons que nous disons à nos clients: ne croyez pas vos yeux.»**

**Chris Juneau**  
Responsable du marketing produit chez SAP Concur

fois généré en quelques minutes seulement.

«Ces reçus sont désormais si bons que nous disons à nos clients: ne croyez pas vos yeux», a déclaré Chris Juneau de SAP Concur au «Financial Times». Concur est la filiale de SAP spécialisée dans la gestion numérique des dépenses. La société belge Rydoo est aussi active dans ce domaine. Son CEO, Sébastien Marchon, affirme que la fraude aux notes de frais par IA «n'est pas une menace pour l'avenir – cela se passe déjà actuellement».

## ChatGPT se défend

Les fournisseurs de générateurs d'images d'IA adoptent des approches différentes. OpenAI, l'entreprise derrière ChatGPT, déclare

au «Financial Times» qu'elle intervient en cas de violation de ses directives d'utilisation. Les images créées par ChatGPT seraient par ailleurs accompagnées de métadonnées qui précisent qu'elles ont été générées par intelligence artificielle. De son côté, Google a souligné auprès du journal que l'entreprise impose le respect des conditions d'utilisation et enquête sur les activités abusives.

Les fournisseurs de solutions de frais électroniques admettent que les méthodes de contrôle traditionnelles, comme l'analyse des métadonnées, s'avéraient souvent insuffisantes. Les captures d'écran peuvent en effet dissimuler l'origine des fichiers.

En Suisse aussi, de grandes entreprises utilisent les solutions

logicielles de fournisseurs qui alertent désormais, à l'échelle internationale, sur les fraudes aux notes de frais basées sur l'IA. Les entreprises helvétiques font donc face aux mêmes défis et vulnérabilités en matière de sécurité. Ainsi, la compagnie aérienne Swiss s'appuie sur la plateforme Rydoo, tandis que Lindt & Sprüngli, Novartis et Swiss Life ont opté pour SAP Concur.

## Une escroquerie en Suisse

En Suisse, on parle de fraude aux notes de frais lorsqu'une personne fait valoir de fausses dépenses dans le contexte professionnel – par exemple des notes de restaurant fictives ou des indemnités kilométriques pour des trajets privés ou inexistent. Sur le plan pénal, ces agissements constituent une escroquerie selon l'article 146 du Code pénal. Dans le domaine du travail, un licenciement immédiat pour perte de confiance peut également être prononcé. C'est ce qu'illustre une affaire jugée par le tribunal du travail de Zurich: un employé de banque a été licencié sans préavis pour avoir utilisé sa carte de crédit professionnelle à des fins privées. Bien qu'il ait remboursé les sommes, le Tribunal a estimé que ces infractions répétées constituaient une «violation flagrante du devoir de fidélité».

Les données sur la fraude aux notes de frais sont peu nombreuses, car beaucoup de cas sont traités en interne. Selon une étude de SAP Concur, 12% des employés suisses estiment que de petites falsifications sont acceptables. D'après cette même étude, le préjudice annuel atteint en moyenne environ 14'000 francs par entreprise.

# La recette d'Elisabeth Baume-Schneider pour économiser

**SANTÉ** La conseillère fédérale a présenté hier le résultat des tables rondes menées depuis 2024 avec les acteurs du secteur. Ont été dévoilées 38 mesures qui doivent permettre d'épargner 303 millions dans l'assurance obligatoire des soins en 2026

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

Cela n'a pas été une promenade de santé. C'est plutôt à un marathon qu'ont participé les différents acteurs du système de santé pour atteindre l'objectif fixé en 2024 par Elisabeth Baume-Schneider, conseillère fédérale chargée de la Santé: réaliser des économies dans l'assurance obligatoire des soins (AOS) à hauteur de 300 millions de francs.

Après huit séances intenses, des échanges «parfois âpres», selon la Jurassienne, et des négociations acharnées, ils y sont arrivés. Réunis à Berne hier, plusieurs responsables majeurs du secteur ont présenté leur plan avec le sourire, comme si l'exercice conjoint de serrage de ceinture leur avait fait du bien: les 38 mesures identifiées dans 12 domaines différents permettront de réaliser 303 millions d'économies en 2026 dans l'AOS. Des assureurs maladie aux médecins, en passant par les cantons, les hôpitaux, l'industrie pharmaceutique, les laboratoires et la Confédération: ils ont tous fait un pas

pour soulager, un peu, le porte-monnaie des payeurs de primes. Une pratique inhabituelle dans le secteur tant les intérêts y sont divergents.

Réunir les meilleurs «ennemis» de la Santé autour d'une table en leur imposant des règles communes a permis de dénouer une situation inextricable jusqu'alors. Au lieu de se refiler la patate chaude des coûts de la santé, ils ont dû collaborer et venir avec des propositions concrètes et «sans tabou», comme le relève Elisabeth Baume-Schneider.

Cette approche novatrice a été saluée par Felix Gutzwiller, président de Prio. Swiss, la nouvelle faîtière des assurances maladie: «Nous sommes satisfaits des résultats obtenus. De notre côté, nous avons notamment consenti à une baisse de 2% des frais administratifs des assurances, soit 40 millions de francs». Un geste plus que symbolique et consenti «parce que les autres professionnels ont aussi contribué à faire baisser les coûts», a reconnu Felix Gutzwiller.

## Traitements superflus ciblés

De son côté, Yvonne Gilli, présidente de la faîtière des médecins (FMH), a tenu à rappeler que «la qualité des soins est importante» et qu'elle «peut être mise en danger avec de telles mesures d'économies». Mais les médecins ont répondu à l'appel en propo-

sant de renforcer le concept de «*smarter medicine*». Soit une médecine qui vise à réduire les traitements inappropriés et superflus, «tout en couvrant les besoins des patients», a expliqué la médecin.

**«Le travail effectué contredit l'idée reçue selon laquelle il n'est pas possible d'agir sur le système de santé»**

ÉLISABETH BAUME-SCHNEIDER, MINISTRE DE LA SANTÉ

Du côté des cantons, dont dépendent les hôpitaux du pays, «les prises en charge ambulatoires doivent s'accentuer et les séjours hospitaliers, plus coûteux, doivent diminuer», promet Lukas Engelberger, conseiller d'Etat bâlois chargé de la Santé et président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). D'autres mesures médicales ont également été proposées: réduction de 10% des tests hormonaux en cas de suspicion de dysfonctionnement de la glande thyroïde ou baisse de 20% des

tests de vitamine B12. De quoi économiser 25 millions de francs pour ces deux points. Des nouvelles normes communes sont aussi prévues dès juillet 2026 pour instaurer les factures numériques, avec une économie d'environ 36 millions, par rapport à la pratique actuelle.

## Une goutte dans un océan de milliards?

Si le total des économies – 303 millions en 2026 – semble important, il ne représente même pas 1% des primes maladie encaissées annuellement. Montant évalué à quelque 37 milliards de francs. Mais Elisabeth Baume Schneider se veut confiante: «Ce projet a été décrit comme peu ambitieux. Cela ne correspond pourtant pas à l'ensemble des mesures prises pour réduire les coûts de la santé. Certaines sont destinées à agir sur le long terme. Et le travail effectué contredit également l'idée reçue selon laquelle il n'est pas possible d'agir sur le système de santé».

A peine annoncé, ce plan a été contesté par l'industrie pharmaceutique et les laboratoires. Les deux secteurs reconnaissent la nécessité d'agir sur les coûts, mais estiment que les efforts à fournir dans leurs domaines respectifs sont trop importants. Les négociations devraient donc se poursuivre. ■

# Mit Erbschaftssteuern für Superreiche würde die Schweiz zum Super-Sonderfall

**Juso-Initiative im Ländervergleich** Wer ein grosses Vermögen erbt, muss dem Staat immer weniger Geld abliefern: Dieser Trend läuft in vielen Staaten seit Jahrzehnten. Die Initiative der Jungsozialisten wäre ein radikaler Bruch damit.

Simon Schmid

Die Schweiz ist ein Sonderfall. Auch wenn es ums Sterben geht – und darum, was mit dem Geld passiert, das ein Verstorbener hinterlässt.

So formuliert es Laura Seelkopf, Professorin an der Ludwig-Maximilians-Universität in München. Ihrer Einschätzung nach steht die Schweiz mit ihren Erbschaftssteuern schon heutzutage ziemlich «quer in der Landschaft». Und das gäte umso mehr, sollte das Volk am 30. November wider Erwarten die Juso-Initiative annehmen, die zusätzlich hohe Abgaben für Erbschaften über 50 Millionen Franken fordert. Denn das wäre weltweit einzigartig.

Trotzdem – oder gerade deshalb – könnte die Schweiz in dieser Sache zu einer Vorreiterin werden, sagt Seelkopf. Sie hat in ihrer Forschung die Steuerpolitik von Staaten historisch untersucht und dabei unter anderem festgestellt, dass reiche Erben seit einigen Jahrzehnten praktisch auf der ganzen Welt immer weniger Vermögen an den Fiskus abgeben müssen. Um zu verstehen, was es mit alldem auf sich hat – mit der Konzentration von Reichtum, dem Schweizer Sonderfall und der möglichen Trendwende bei den Erbschaftssteuern –, muss man die Geschichte dahinter aufrollen.

## Aufstieg und Fall der Erbschaftssteuern

Erbschaftssteuern sind die ältesten unter den modernen Steuerformen. Eingeführt wurden sie oft zur Kriegsfinanzierung: Österreich deckte damit 1759 einen Teil der Kosten des Siebenjährigen Krieges, Großbritannien brauchte das Geld 1796 im Krieg gegen Napoleon. Doch auch viele Länder, die sich nicht im Krieg befanden, führten im 19. Jahrhundert die Steuer ein.

Zu Beginn wurden damit nur bescheidene Erträge generiert. Doch im 20. Jahrhundert änderte sich dies. Im Zuge der beiden Weltkriege erhöhten zahlreiche Staaten die Erbschaftssteuern massiv. So stiegen etwa in Frankreich, Deutschland, Italien, Japan und den USA die Spitzensteuersätze aus dem einsteligen Prozentbereich in die Gegend von 40 bis 80 Prozent.

Neben den gängigen Einkommens- und Konsumsteuern, die inzwischen flächendeckend eingeführt worden waren und ältere Formen wie die Salz- oder die Fenstersteuer abgelöst hatten, bildeten Erbschaftssteuern damals einen festen Bestandteil im Instrumentarium von Steuerbehörden rund um den Globus. Es gehörte zu den Spielregeln, dass das Vermögen reicher Leute nach deren Tod zu einem bedeutenden Teil an die Allgemeinheit überging.

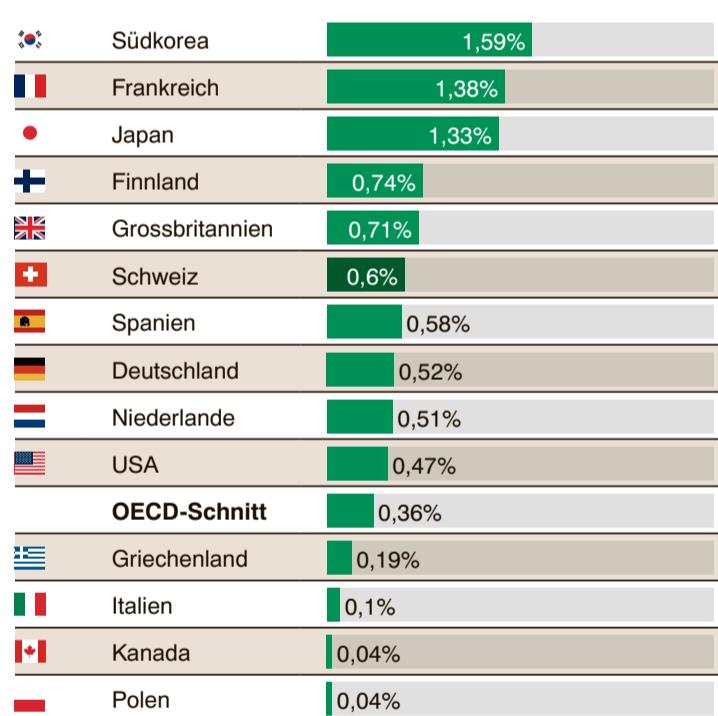
Die Gegenbewegung dazu setzte gegen Ende des 20. Jahrhunderts ein. Kanada (1971), Australien (1979) und später Neuseeland (2001), Österreich (2008) oder Norwegen (2013) schafften die Erbschaftssteuern wieder ab.



Die Juso-Initiative stehe «quer in der Landschaft», sagt eine deutsche Ökonomin: Sportwagen auf der Zürcher Bahnhofstrasse. Foto: Boris Müller

## Erbschaftssteuern spielen in der Schweiz eine eher grosse Rolle

Erbschafts- und Schenkungssteuern: Anteil an den gesamten Steuereinnahmen



Daten für 2018 bzw. 2019. Folgende Länder erheben keine Erbschafts- und Schenkungssteuern: Australien, Kolumbien, Tschechien, Estland, Israel, Mexiko, Norwegen, Neuseeland, Österreich, Portugal, Schweden, Slowakei

Tabelle: ssc / Quelle: OECD

Andere Länder wie Großbritannien senkten sukzessive die Steuersätze. Und nochmals andere erhöhten zusehends die Vermögensgrenze, ab der die Steuer eingezogen wird. So stieg der Freibetrag in den USA etwa in der Ära von George W. Bush von 675'000 auf 3,5 Millionen Dollar. Während Trumps erster Amtszeit wurde die Grenze weiter auf 11 Millionen Dollar angehoben, und mit der «One Big Beautiful Bill» beträgt sie neu 15 Millionen Dollar, wobei für Ehepaare ein doppelter Freibetrag von 30 Millionen Dollar gilt.

Dass in den USA kaum jemand Erbschaftssteuern zahlt, liegt aber auch an den vielen Schlupflöchern, die mit der Zeit geschaffen wurden und speziell von Superreichen konsequent genutzt werden. Milliardäre wie

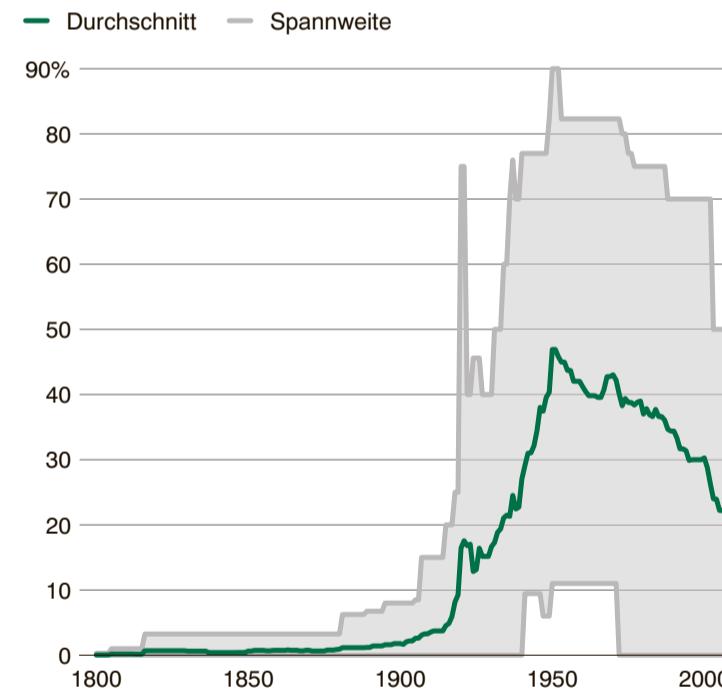
der 95-jährige Warren Buffett können ihr Vermögen nach dem Tod weitgehend unversteuert weitergeben, weil sie es in gemeinnützigen Stiftungen oder in speziellen Trusts parkiert haben, die von Erbschaftssteuern befreit sind.

So betragen Erbschaftssteuern heute weniger als 0,5 Prozent der gesamten Steuereinnahmen der OECD-Länder. Forscherinnen wie Laura Seelkopf erklären diesen Rückgang – der politökonomisch eigentlich ein Rätsel ist, weil die meisten Wähler von Erbschaftssteuern profitieren – damit, dass die Dringlichkeit der Steuer in Friedenszeiten schlicht nicht mehr gegeben war.

Laut dem schwedischen Ökonomen Daniel Waldenström wurden Erbschaftssteuern auch deshalb unpopulär, weil sie praktisch kontraproduktiv ansah. Rei-

## Erben müssen seit dem 2. Weltkrieg immer weniger Steuern zahlen

Erbschaftssteuern: Maximaler Steuersatz für alleinige, direkte Nachkommen in 18 Ländern



Untersuchte Länder: Australien, Österreich, Belgien, Kanada, Dänemark, Finnland, Frankreich, Deutschland, Irland, Italien, Japan, Niederlande, Neuseeland, Norwegen, Südkorea, Schweden, Großbritannien, USA. Daten wurden durch eigene Recherchen punktuell ergänzt.

Grafik: ssc / Quelle: Stasavage und Scheve (2010)

tische Probleme mit sich brachten – etwa für Erben von Familienbetrieben. Ausnahmen, die für diese Fälle etwa in Schweden beschlossen wurden, führten mit der Zeit dazu, dass die Mittelklasse die Hauptlast der Erbschaftssteuern trug – was nicht dem Fairnessgedanken entsprach und am Ende dazu führte, dass das Land 2004 die Steuer ganz abschaffte.

Dass in Schweden ausgerechnet eine sozialdemokratische Regierung die Erbschaftssteuer zu Grabe trug, ist laut der deutschen Ökonomin Hanna Lierse kein Zufall. Ihre Forschung besagt, dass im Zuge der Globalisierung und der zunehmenden Kapitalmobilität in vielen Ländern ein parteiübergreifender Konsens entstand, der die Erbschaftssteuer als kontraproduktiv ansah. Rei-

che Unternehmer würden dadurch veranlasst, in steuergünstige Länder zu ziehen, wurde befürchtet – nicht zu Unrecht, wie etwa die Flucht von Industriellen wie Frederik Lundberg in die Schweiz zeigte.

## Schweiz sticht mit Besonderheiten heraus

Vergleicht man heute die Situation rund um den Globus, so stösst man auf ein Sammelsurium aus Gesetzen und Tarifen. Knapp die Hälfte aller Länder kennt derzeit eine Form der Erbschaftssteuer. Dabei variiert die Progression aber stark. In Frankreich wird die Erbschaftssteuer etwa schon ab rund 100'000 Dollar fällig, und der Satz steigt bis 45 Prozent. In Italien ist der Freibetrag dagegen zehnmal so hoch – und der Steuersatz beträgt ein Zehntel.

Die Schweiz sticht aus dem Pulk aus mehreren Gründen hervor. Speziell ist etwa, dass Vermögen nicht nur im Todesfall, sondern auch zu Lebzeiten mit der Vermögenssteuer jährlich belastet werden – die meisten Länder kennen entweder die eine oder die andere Variante, praktisch keines hat beide Steuern.

Besonders ist auch, dass hier die Erbschaftssteuer nicht national geregelt ist, sondern auf Ebene der Kantone – und in manchen Kantonen sogar auf Ebene der Gemeinden. Das hat zur Folge, dass es in der Schweiz sogar einen innerstaatlichen Steuerwettbewerb um attraktive Erbschaftssteuern gibt.

Dieser Wettbewerb hat gemäß Studien des Ökonomen Marius Brühlhart nachweislich dazu geführt, dass die Steuern gesunken sind. Kinder in der Schweiz zahlen vielerorts keine Erbschaftssteuern mehr: Der Steuertarif für direkte Nachkommen liegt in den meisten Kantonen bei null (anders ist das allerdings für Geschwister, Konkubinatspartner oder Nichtverwandte, diese Gruppen müssen bis zur Hälfte einer Erbschaft an den Fiskus abliefern).

Trotzdem nimmt die Schweiz mit der Erbschaftssteuer gar nicht so wenig Geld ein. Im OECD-Vergleich liegen die Einnahmen jedenfalls über dem Schnitt. Nur in fünf Ländern sind sie grösser als in der Schweiz.

## Babyboomer hinterlassen viel Geld an Nachkommen

Wie sich die Einnahmen entwickeln würden, falls die Erbschaftssteuer durchkommt, ist ungewiss – eine Studie vermutet, dass sie aufgrund von Abwanderungen sogar sinken würden.

Was aber klar ist: dass sich die Schweiz damit anderweitig an die Spitze katapultieren würde. Kaum ein Land besteuert selbst direkte Nachkommen mit 50 Prozent, so wie es in der Initiative vorgesehen ist. Und nirgendwo sonst wäre der Freibetrag so hoch angesetzt wie mit 50 Millionen Franken. Die Schweiz würde damit gewissermassen zum Super-Sonderfall.

Deshalb bezeichnet Laura Seelkopf die Initiative als «sehr ungewöhnlich». Sie findet ein anderes Steuerdesign geeigneter, um die Ziele der Initianten zu erreichen: Besser als eine extrem hohe Steuer auf extrem hohen Erbschaften wäre ihrer Ansicht nach eine moderate Steuer schon ab moderaten Summen.

Seelkopf hält das Anliegen im Kern für berechtigt. Die Vermögen seien zunehmend ungleich verteilt, sagt sie, und die Babyboomer würden grosse Erbschaften hinterlassen. «Da liegt es nahe, dass Staaten einen Teil des zunehmenden Finanzbedarfs durch höhere Erbschaftssteuern decken.»

Debatten laufen unter anderem in Deutschland, Österreich, Frankreich, Großbritannien und Australien. «Ich würde nicht ausschliessen, dass manche Länder künftig wieder stärker auf Erbschaftssteuern setzen.»

# Les cantons temporisent sur une éventuelle hausse d'impôt

**Fin de la valeur locative** Avant le scrutin, les opposants craignaient un manque de recettes pour les collectivités. Aujourd'hui, la menace de nouvelles taxes semble s'éloigner.

Florent Quiquerez Berne

«Le changement de système de l'impôt immobilier favorise les plus riches à hauteur d'environ deux milliards. Les cantons ont déjà annoncé qu'ils devraient augmenter les impôts de la classe moyenne en compensation.» Cet argument des opposants à l'abolition de la valeur locative, on le trouve encore sur le site du Parti socialiste. Mais force est de constater qu'un mois après le oui au projet, cette menace semble s'être émoussée.

Mais reprenons depuis le début. Le 28 septembre, les Suisses acceptaient l'abolition de la valeur locative. Malgré le non des Romands, le poids des Alémaniques permettait au oui d'atteindre 57% et d'arracher la majorité des cantons. L'entrée en vigueur de la réforme est envisagée pour 2028 au plus tôt. Pour compenser les éventuelles pertes fiscales, les cantons pourront créer un impôt sur les résidences secondaires.

Durant la campagne, le camp du non avait alerté les citoyens sur les pertes fiscales qu'allait entraîner ce changement d'imposition. À l'époque, nous avions interrogé tous les cantons romands pour savoir quelles seraient les répercussions financières pour eux. Résultat? Si Vaud et Genève s'attendaient à engranger plus d'impôts, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura évoquaient des pertes à plusieurs millions, en estimant de combien les impôts devraient augmenter.

Un mois plus tard, nous avons repris contact avec chacun d'eux pour voir s'ils allaient effectivement adapter leurs impôts, et si oui dans quel délai. Nous leur avons aussi demandé s'ils allaient utiliser la marge de manœuvre offerte par la loi pour taxer les résidences secondaires. Voici leurs réponses.

## — Genève

Commençons par Genève. La fin de la valeur locative devait permettre au Canton d'engranger 61 millions de plus par an, auquel, il faut ajouter 20 millions de recettes supplémentaires du côté des communes. Mais pas question – pour l'heure – de parler de baisse d'impôt.

«Rien ne changera jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi. Ce délai nous permettra, notamment, de proposer des déductions dans les limites autorisées par la loi», précise le Département des finances, qui rappelle que les simulations effectuées n'ont pas valeur de prévision. «Elles ne prennent d'ailleurs aucune déduction en compte. Or, nous prévoyons de maintenir des déductions dans les limites autorisées par le changement législatif décidé le 28 septembre dernier.» Le projet laisse en effet la possibilité aux cantons de maintenir certaines déductions énergétiques.



Pour combler le manque à gagner lié à la fin de la valeur locative, les cantons pourraient taxer les résidences secondaires. Mais personne n'ose sortir du bois pour l'instant. Florian Cella

## «Rien ne changera jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi.»

### La réponse du département des finances de Genève

## «Il est prématûr d'évoquer les conséquences et adaptations au niveau cantonal résultant de la votation.»

### La réponse des autorités cantonales vaudoises

Genève rappelle en outre qu'une baisse de l'impôt sur le revenu a été adoptée en 2024. «Cette baisse est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et sera pleinement appliquée aux déclarations fiscales qui seront envoyées aux contribuables en janvier prochain. Une nouvelle diminution n'est pas envisagée aujourd'hui.» Enfin, concernant la mise en place d'un impôt sur les résidences secondaires, «le Conseil d'État ne s'est pas déterminé».

### — Vaud

Dans le canton de Vaud, l'abolition de la valeur locative devait entraîner entre 20 et 50 millions de recettes supplémentaires. Des montants à prendre avec prudence, précisait le Canton dans un document remis à sa députation à Berne.

Aujourd'hui, les autorités vau-

doises jouent la carte de la retenue. À toutes nos questions, elles répondent de la façon suivante. «Le Canton de Vaud devra adapter sa législation s'agissant des immeubles destinés à l'usage propre des propriétaires. Il est toutefois prématûr d'évoquer les conséquences et adaptations au niveau cantonal résultant de la votation. Le Conseil d'Etat vaudois abordera ce sujet prochainement, et il est probable que des discussions auront lieu à l'échelle intercantionale.»

### — Valais

Passons aux cantons qui craignaient le plus la fin de la valeur locative. Notamment le Valais, qui s'attendait à des pertes fiscales de 70 millions. Pour combler le trou dans les caisses cantonales, on évoquait une hausse d'impôt de 4,5%. En tant que canton touristique, le Valais est aussi en première ligne pour instaurer un impôt sur les résidences secondaires.

Qu'en est-il aujourd'hui? Mystère. «Notre canton n'a encore rien décidé pour compenser la suppression de la valeur locative. La question est encore à l'étude.» Et le Département des finances et de l'énergie de conclure: «Toutes les options restent ouvertes à ce jour.»

### — Fribourg

À Fribourg, le Conseil d'Etat envisageait un manque à gagner fiscal, pour le Canton et les communes, allant de 25 à 40 millions. Le taux d'imposition cantonal pourrait donc augmenter de 1,7 à 2,4 points, écrivait-il dans une réponse au Parlement cantonal.

Le service cantonal des contributions est bien plus réservé aujourd'hui. «Le Canton de Fribourg devra bien entendu procéder à la

réforme de l'imposition de la propriété du logement. Nous procérons actuellement à l'analyse des modifications qui devront être apportées dans notre canton et il est en l'état prématûr pour nous prononcer sur l'introduction d'un impôt réel sur les résidences secondaires et sur les autres mesures qui pourraient être mises en œuvre.»

### — Neuchâtel

À Neuchâtel, la suppression de la valeur locative a été estimée à une perte fiscale de 9,3 millions pour le Canton et à 5,1 millions pour les communes, mais les autorités n'avaient pas fait de projections concernant d'éventuelles hausses d'impôts.

Aujourd'hui encore, elles bottent en touche sur les éventuels effets du scrutin. «Cette réflexion doit encore être menée par le Conseil d'Etat», répond le Département de la formation et des finances.

### — Jura

Dans le Jura enfin, le manque à gagner de l'impôt sur la valeur locative était évalué à 9 millions. Pour compenser la part cantonale, qui s'élève à 5 millions, la quotité devrait passer de 2,85 à 2,90.

«Aucune augmentation de la quotité d'impôt n'est actuellement étudiée par le gouvernement jurassien», nous répond-on aujourd'hui. Quant à l'introduction d'un nouvel impôt sur les résidences secondaires, le Jura reste aussi prudent. «Compte tenu des pertes fiscales engendrées par l'abolition de l'imposition de la valeur locative, des réflexions devront assurément être menées pour compenser le manque à gagner. Toutefois, aucune position n'est à ce jour arrêtée.»

## DÉCRYPTAGE

# Budget 2026 : le gouvernement alourdit la surtaxe sur les bénéfices des grands groupes

Sur proposition du gouvernement, l'Assemblée a voté une hausse de la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises, portant son rendement à 6 milliards d'euros en 2026. Les entreprises de taille intermédiaire bénéficieront d'un taux réduit. Elle a en revanche voté la baisse de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).



Le ministre de l'Economie, Roland Lescure, a estimé que la surtaxe sur les bénéfices devrait rapporter 7 milliards d'euros cette année. (Photo Stéphane de Sakutin/AFP)

Par **Stéphane Loignon**

Publié le 27 oct. 2025 à 17:46 | Mis à jour le 27 oct. 2025 à 19:29

 Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Le premier coup de théâtre majeur du débat budgétaire à l'Assemblée ne va pas plaire aux grandes entreprises. Pressé de trouver des recettes supplémentaires, après trois

jours de débat sur le projet de loi de finances (PLF) 2026 qui ont déjà dégradé d'environ 4 milliards d'euros l'équilibre de la copie initiale, le gouvernement a proposé de rehausser de 2 milliards d'euros la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises.

Malgré l'opposition du RN et celle de la majeure partie du bloc central - avec Horizons et Les Républicains contre sauf exception et EPR plutôt contre -, mais avec le large soutien de La France insoumise, des socialistes, des écologistes, des communistes, de LIOT et du Modem, l'Assemblée a voté, avec 196 voix pour et 149 contre, l'amendement surprise déposé par le gouvernement. Finalement, la disposition votée à l'initiative du gouvernement, mais contre son camp, reconduit donc l'an prochain la surtaxe, en augmentant le taux qui vise les plus grandes entreprises et en diminuant celui qui touche les entreprises de taille intermédiaire (ETI).

## **Concentrer l'effort sur les plus grandes entreprises**

Initialement, le gouvernement proposait dans le PLF de reconduire en 2026, tout en divisant les taux par deux, la **surtaxe exceptionnelle** sur les bénéfices des grandes entreprises, qui avait été adoptée dans le budget 2025 pour un an seulement.

En 2025, la surtaxe actuelle accroît de 20,6 % l'impôt sur les sociétés (IS) des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros, portant leur taux d'imposition effectif de 25 % à 30,15 %, et de 41,2 % celui des groupes dont le chiffre d'affaires dépasse 3 milliards d'euros, leur taux effectif d'IS atteignant 35,3 %. Dans sa version initiale, le PLF 2026 proposait d'appliquer l'an prochain des taux de surtaxe de 10,3 % aux entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 milliards d'euros et de 20,6 % à celles dont les revenus dépassent 3 milliards d'euros.

L'amendement du gouvernement et voté par l'Assemblée remonte à 35,3 % le taux de surtaxe pour ces dernières, tandis que les ETI voient leur taux de surtaxe baisser à 5 %. Au final, selon Bercy, les très grandes entreprises verront donc leur taux effectif d'IS (après

surtaxe) passer de 35 % en 2025 à 33,8 % en 2026. Les autres entreprises concernées verront leur taux effectif d'IS passer de 30,15 % en 2025 à 26,25 % en 2026.

Le nombre d'entreprises concernées - environ 440 cette année - reste inchangé. Ces modifications conduisent à accroître le rendement de la mesure proposée de 2 milliards d'euros, à 6 milliards d'euros attendus l'an prochain.

## **« Boîte de Pandore » fiscale**

C'est à peine moins que ce que devrait rapporter la contribution cette année. Sur l'année 2025, la contribution devrait faire rentrer « au moins 7 milliards d'euros » sur l'exercice 2025, a indiqué le ministre de l'Economie, **Roland Lescure**, aux députés (au lieu de 8 milliards prévus au budget 2025). Bercy s'attend par ailleurs à de bonnes surprises sur l'impôt sur les sociétés traditionnel, a-t-il indiqué.

« On s'est engagé à ce que le gouvernement écoute les débats de l'Assemblée nationale, en déposant cet amendement, c'est exactement ce qu'on fait », a déclaré Roland Lescure pour justifier ce compromis, décrié avec virulence par LR et le RN.

« Voilà où nous mène la folie fiscale, à partir du moment où on a ouvert la boîte de Pandore, il n'y a pas de limite », a commenté le patron des députés LR, Laurent Wauquiez. « Tout ça est cousu de fil rose. Vous avez prévu d'augmenter les impôts considérablement pour faire un accord de non-censure ou d'ultime non-censure », s'est offusqué le député RN Jean-Philippe Tangy, dénonçant de supposées négociations entre le gouvernement et le PS et se posant en défenseur des contribuables.

## **Pourboires exonérés**

La pérennisation de la contribution, proposée par des amendements parlementaires, a en revanche été rejetée. « Préserver le caractère exceptionnel de cette contribution, vis-à-vis des entreprises en question à qui on avait déjà dit ça il y a un an, ça ne va pas

forcément les rassurer beaucoup, mais c'est un signal très fort », a justifié le ministre de l'Economie.

« Il était question que cette surtaxe soit limitée dans le temps, tant son ampleur est colossale. Le précédent ministre de l'Economie voulait d'ailleurs la supprimer. Il apparaît qu'elle ne l'est pas. Elle touche directement les entreprises qui se battent au quotidien dans la concurrence mondiale. Elle a des conséquences directes sur le niveau d'investissement en France et sur l'emploi, » faisait déjà savoir l'Afep, le lobby des grandes entreprises, juste avant le débat.

Dans la soirée, l'Assemblée a adopté une mesure plus favorable aux entreprises, en votant l'article 11 du PLF, qui prévoit de reprendre l'an prochain la baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont l'exécutif souhaite la suppression progressive pour « soutenir la dynamique de réindustrialisation », selon le PLF.

Plus tôt dans la journée, les députés ont, par ailleurs, prolongé pour trois ans l'exonération d'impôt et de cotisation des **pourboires**, sur proposition des Républicains, voté la déconjugualisation des dettes fiscales en cas de séparation (amendement LFI) et élargi l'assiette de l'actuelle **contribution différentielle sur les hauts revenus** (CDHR), en supprimant l'essentiel des retraitements jusqu'ici existants. Cette dernière mesure, portée par le député LIOT Charles de Courson, ex-rapporteur du budget, doit ajouter selon lui 450 millions d'euros au rendement de la CDHR (1,2 à 1,5 milliard d'euros attendus en 2025), dont les députés ont récemment voté la pérennisation.

**Stéphane Loignon**

# Des ex-ministres sur le devant de la scène

**ENGAGEMENT** Les deux anciens conseillers fédéraux UDC, Christoph Blocher et Ueli Maurer, ont chacun convoqué la presse hier. Le premier pour lutter contre les accords avec l'UE, tandis que le second lance un lobby avec des figures controversées

FANNY SCUDERI, BERNE

L'UDC pourra compter sur deux anciens conseillers fédéraux pour défendre une vision de la Suisse qui lui est chère. Toujours très influent, Christoph Blocher a mené hier la conférence de presse de Pro Suisse pour dénoncer les accords avec l'Union européenne. A Zurich, Ueli Maurer a présenté son nouveau lobby politique «en faveur de la démocratie et de la liberté d'opinion», le Cercle Leonhard.

Alors que la consultation sur les accords avec l'Union européenne touche à sa fin, l'UDC jette toutes ses forces dans la bataille. Elle est désormais soutenue par Pro Suisse, qui regroupe des membres de l'UDC et dont Christoph Blocher est une figure de proue. Les rapports entre la Suisse et l'Union européenne sont existentiels pour l'organisation, créée en 2022 sur les cendres de trois associations opposées à l'UE, dont le mouvement souverainiste «Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN)». Ce dernier avait vu le jour en 1992 lors de la votation sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE).

## Lutte contre «la moralisation de la société»

«Depuis, nous avons tout gagné», a rappelé Christoph Blocher. Il a accusé le Conseil fédéral d'avoir négocié un accord de «soumission», bureaucratique et sans alternative. «L'UE ne veut pas conclure de contrats sur un pied d'égalité, mais seulement donner des ordres. Ces accords marquent la fin de la voie bilatérale, a-t-il insisté. C'est l'abolition de la libre formation de l'opinion et, par conséquent, l'abolition de la démocratie directe.» A 85 ans, l'ex-conseiller fédéral promet de s'engager «pleinement» dans la campagne car «signer ces traités serait une adhésion irréversible à l'UE. C'est un point de non-retour».

A Zurich, Ueli Maurer s'est lui aussi présenté devant la presse. Depuis son retrait du Conseil fédéral fin 2022,



L'ex-conseiller fédéral Christoph Blocher répond à une interview après la conférence de presse de l'association conservatrice Pro Suisse, dont il est l'une des figures de proue. (BERNE, 27 OCTOBRE 2025/PETER KLAUNZER/KEYSTONE)

celui-ci a continué à faire régulièrement parler de lui, comme il y a quelques semaines lors de son voyage en Chine pour assister à une commémoration de la fin de la Deuxième Guerre mondiale aux côtés du président russe, Vladimir Poutine, ou du dirigeant nord-coréen, Kim Jong-un.

Cette fois-ci, c'est pour lutter contre «la moralisation de la société» qu'il prend la parole. Il présente les activités d'une nouvelle association, dénommée «Leonhard-Kreis» [Cercle Leonhard en français, ndlr]. Tourné exclusivement vers le monde germanophone, le groupe, dont le nom s'inspire d'un saint qui «aurait brisé les chaînes des prisonniers par la seule prière», selon l'ex-président de la Confédération, se veut défenseur de ceux qui n'auraient pas les moyens d'exprimer leurs opinions. «Une «police de la langue» s'est développée, menant à la discrimination d'opinion jugée non majoritaire», selon Ueli Maurer. Il estime qu'«une majorité

silencieuse a besoin d'un lobby pour la liberté d'expression».

A ses côtés se trouvaient des figures européennes clivantes comme Georg Maassen, ancien chef des services de renseignement intérieurs allemands, et l'ex-politicien du Parti social-démocrate (SPD) allemand Thilo Sarrazin. Ce dernier a publié en 2010 un livre anti-immigration, qui lui avait valu l'exclusion de son parti.

## Des prises de position qui suscitent la critique

Les projets de l'association restent flous. Mais des critiques de l'Union européenne ont été formulées en filigrane de la présentation. Dans l'invitation aux médias – citée par le *Tages-Anzeiger* et le *Blick* –, le Cercle Leonhard affirme que l'UE mène l'Europe vers un «collectivisme dangereux qui supplante la liberté individuelle». De son côté, Ueli Maurer a évoqué un combat plus large en faveur d'un «ordre juridique démocratique et libéral

menacé». Interrogé sur les relations entre l'UE et la Suisse, il a rappelé «soutenir Pro Suisse.» A ses côtés, Marie Christine Giuliani, membre du Conseil national autrichien sous la bannière du Parti de la liberté d'Autriche (FPÖ), à l'extrême droite de l'échiquier politique, a été plus frontale: elle a dénoncé une Europe qui aurait trahi ses valeurs fondées sur la diplomatie, en coupant les communications avec la Russie.

Les prises de position de ces deux anciens ministres UDC suscitent la critique à gauche. Cédric Wermuth, coprésident du Parti socialiste, y lit «une stratégie de l'UDC pour déconstruire l'Etat de droit». Il précise au *Temps*: «Il y a quelques semaines, Ueli Maurer posait fièrement aux côtés de dictateurs. Quant à Christoph Blocher, il veut isoler la Suisse et en faire un paradis pour les autoritaires et les milliardaires.» Une certitude: le retour de deux ex-ministres UDC renforce la campagne de la droite anti-européenne helvétique. ■

# «Une fille, ce serait bien»

**ENFANTS** Depuis des millénaires, les garçons ont la préférence. Mais la tendance s'inverse. Lorsqu'ils se projettent dans la parentalité, un nombre croissant de mères et de pères s'imaginent plus volontiers avec une fille. Un phénomène qui tient à toute une série de facteurs

NIDAL TAIBI

«Si on pouvait choisir, on aimeraient vraiment que ce soit une fille.» Assis côté à côté sur le canapé, dans un intérieur au décor sobre, Pauline et Marco ne se regardent pas quand ils lâchent cette phrase. Mais leurs mains se resserrent. Le couple, tous deux trentenaires, attend son premier enfant. Ils ne connaissent pas encore le sexe du bébé, «et peu importe, bien sûr», ajoutent-ils aussitôt, comme par réflexe, mais ils avouent qu'ils se projettent plus facilement avec une petite fille. «C'est peut-être cliché, mais on se dit qu'avec une fille il y aurait plus de complicité, plus de tendresse... murmure Pauline. Marco hoche la tête: «Et puis, autour de nous, la plupart de nos amis espèrent aussi avoir une fille.»

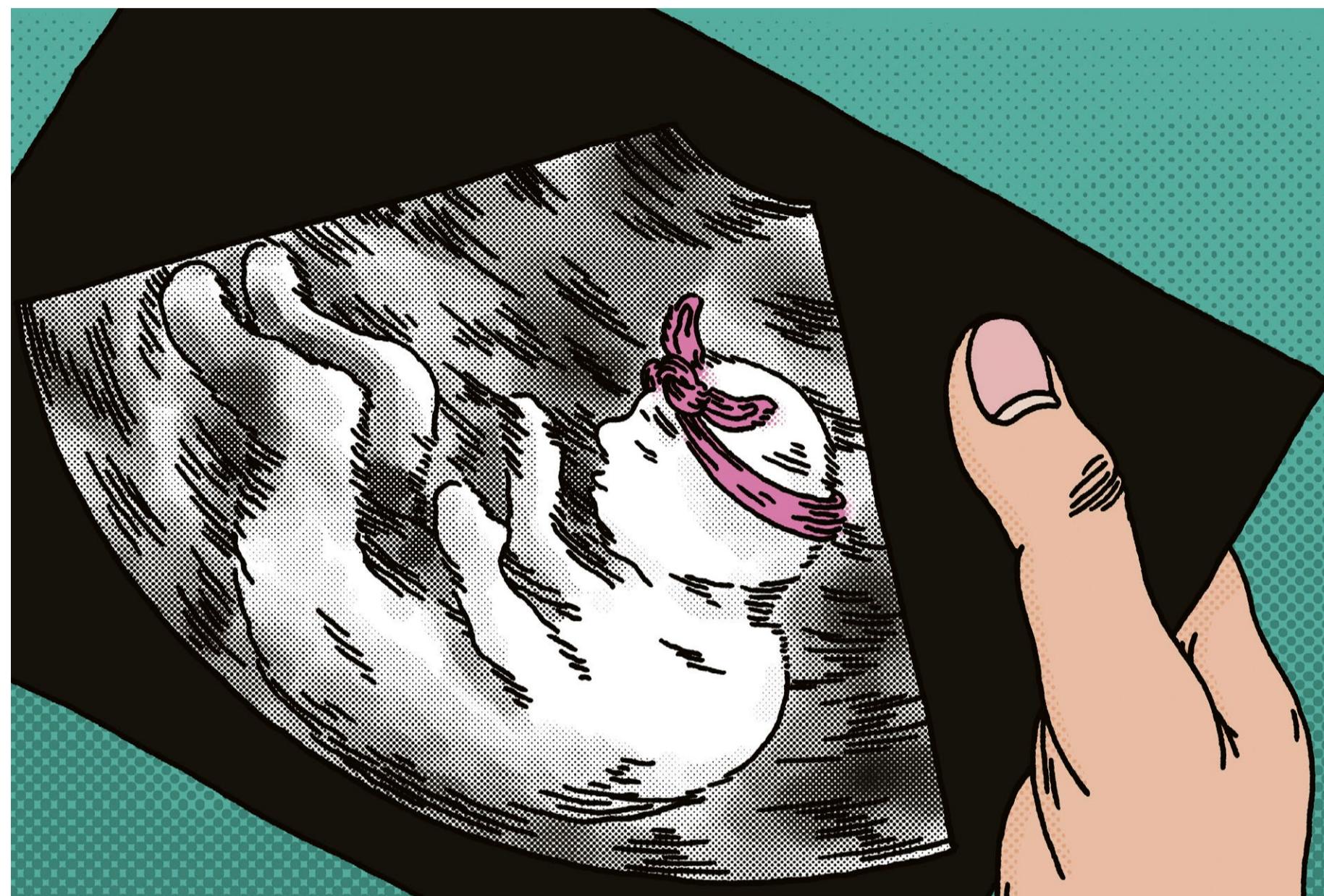
**«Les filles ont un parcours scolaire plus linéaire et un niveau d'instruction en moyenne plus élevé que celui des garçons»**

LAURA BERNARDI, PROFESSEURE À LA FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES DE L'UNIL

Ce désir, exprimé du bout des lèvres, avec pudeur, n'appartient pas qu'à leur couple. Il résonne avec une évolution silencieuse qui traverse bien d'autres foyers. Pendant des siècles, dans de nombreuses sociétés, avoir un garçon était considéré comme un atout, voire une nécessité: héritage, transmission du nom, statut social ou participation à certains rites. Mais, pour la première fois, cette tendance millénaire s'inverse. De plus en plus de parents, y compris dans des pays où le fils était roi, affichent désormais une préférence pour avoir une fille. En Corée du Sud, par exemple, seulement 6% des femmes estiment aujourd'hui «nécessaire» d'avoir un fils, contre 48% en 1985, rapporte l'agence de statistiques sud-coréenne. Dans les pays occidentaux, on observe la même inflexion: aux Etats-Unis, plus de la moitié des parents disent n'avoir aucune préférence, et ceux qui en ont une se répartissent presque également entre filles et garçons.

## Sur le plan légal, moins d'avantages masculins

Pour Laura Bernardi, professeure à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, plusieurs facteurs expliquent cette inversion: «Les filles ont un parcours scolaire plus linéaire et un niveau d'instruction en moyenne plus élevé que celui des garçons», explique-t-elle. Elle souligne aussi l'effet de l'égalité en droit sur cette transformation: «Avec l'émancipation et l'égalité de genre croissante, du moins sur le plan légal, les filles peuvent être autonomes et ne pas dépendre d'un homme (et donc d'un lien «externe» à celui de la famille d'origine). L'une des raisons pour lesquelles, dans le passé, on préférait les garçons dans les sociétés patriarcales était le contrôle de la propriété et du patrimoine, qui était majoritairement masculin.»



(DARIO FORLIN POUR LE TEMPS)

lin. Ce qui n'est en principe plus le cas aujourd'hui, même si, dans la pratique, certaines inégalités subsistent (par exemple, en Corée du Sud, les hommes sont encore parfois avantagés dans l'héritage).»

Ce basculement ne signifie pas que les stéréotypes s'effacent: la projection parentale reste souvent genrée. Mais il marque un tournant historique: le fils unique héritier n'est plus l'idéal incontesté.

## Dépasser un tabou

Mariés depuis deux ans, Elodie et Martin songent à agrandir la famille. Elodie sourit: «J'imagine une petite fille avec des cheveux bouclés... C'est idiot, mais c'est ce qui me vient à l'esprit.» Martin esquisse un sourire, amusé: «Honnêtement, je m'en fiche. Mais je crois qu'Elodie serait plus heureuse avec une fille.» Puis, après une brève pause, il admet, à voix basse: «Et à vrai dire, moi aussi.» Autour d'eux, ce genre de conversation revient souvent, mais toujours avec prudence, comme si avouer une préférence revenait à dépasser un tabou.

Les données disponibles confirment cette impression. Une enquête du *Tages-Anzeiger* réalisée en 2024 auprès de plus de 2000 personnes montre que 41% des futurs parents en Suisse déclaraient préférer avoir une fille, contre 22% un garçon. Chez les femmes interrogées, cette préférence grimpait à 46%, tandis que seulement une sur cinq espérait un fils. Les hommes restaient plus partagés, avec un léger biais en faveur des garçons. Ces chiffres, bien qu'issus d'un sondage non représentatif, font écho à d'autres observations: lors des adoptions en Suisse, les

fillettes sont légèrement plus demandées que les garçons (170 contre 159 en 2015). Et sur les réseaux sociaux, des témoignages anonymes de jeunes mères expriment sans détour la joie d'apprendre qu'elles attendent une fille, un enthousiasme bien plus rare il y a vingt ou trente ans.

Laura Bernardi analyse ainsi cette évolution: «Dans l'éducation comme dans la socialisation, on façonne encore filles et garçons de manière genrée. Même en Europe, on encourage chez les filles la sociabilité, la discipline ou la coopération, et chez les garçons la prise de risque et la réussite. Dans des sociétés où les enfants se font rares, avoir une fille peut alors sembler plus rassurant.»

Ce «biais rassurant» s'inscrit dans un contexte où la natalité suisse est faible (1,39 enfant par femme en 2022). Quand chaque naissance compte, les projections parentales prennent un poids symbolique plus fort. A cela s'ajoutent des considérations très pragmatiques: dans les Etats-provinces, souligne Laura Bernardi, «le flux économique entre générations va désormais plutôt des parents vers les enfants, des plus âgés vers les jeunes adultes, et non l'inverse. Les générations actuelles comptent de moins en moins sur le soutien financier de leurs enfants comme assurance vieillesse. Cela les libère du besoin d'un enfant «pourvoyeur» (souvent un fils). Ils se tournent donc davantage vers l'aspect relationnel, le *care* et l'affectif, domaines où les filles, en moyenne, sont plus investies grâce à leur socialisation et leur entraînement tout au long de la vie.»

En Suisse, la bascule est perceptible. Elle se lit dans les sondages, dans les confidences échangées entre amis, mais aussi dans le discours de certains professionnels. Annina Mäder, psychologue périnatale bernoise, confiait récemment avoir accompagné une dizaine de femmes en cinq ans qui vivaient une «déception liée au sexe» après avoir appris qu'elles attendaient un garçon. Phénomène minoritaire, mais qui dit bien combien l'imaginaire parental se redessine.

## «Ce sont elles qui s'occupent des parents âgés»

Les raisons de cette nouvelle préférence tiennent à la fois des transformations profondes de la société suisse et à des représentations qui, elles, n'ont pas beaucoup changé. Si les conditions économiques et juridiques permettent aujourd'hui de préférer une fille, «ce n'est pas un signe d'égalité totale, sinon il n'y aurait pas de préférence pour un sexe ou l'autre», commente Laura Bernardi.

Derrière ces évolutions subsistent des images bien ancrées. Des mères interrogées par des sociologues décrivent les garçons comme «plus turbulents, bruyants et difficiles à canaliser», tandis que les filles seraient «plus calmes, futées et attentives». A ces stéréotypes de genre s'ajoute une projection affective: on imagine plus volontiers une fille entretenir le lien à l'âge adulte, revenir voir ses parents, prendre des nouvelles.

C'est ce qu'exprime Meriem, 33 ans, qui vit avec son compagnon et leur fils de 2 ans: «On adore notre petit garçon, mais si on a un deuxième enfant, j'aimerais vraiment que ce soit une

fille. J'ai l'impression qu'avec elle j'aurais plus de confidences, plus de partage...» Elle reconnaît que cette vision est sans doute construite par ce qu'elle a vu autour d'elle: «Dans ma famille, ce sont toujours les filles qui organisent les repas, qui s'occupent des parents plus âgés.»

## La préférence pour les filles repose sur un mélange de raisons objectives, d'expériences personnelles et de représentations culturelles

Pour Laura Bernardi, cette dimension du soin est centrale: «Cette éducation genrée se traduit par un investissement, dans la sphère familiale et dans le *care*, plus important chez les femmes tout au long de la vie, y compris lorsque les parents âgés peuvent avoir besoin de soutien. C'est sans doute vrai en Europe et dans les sociétés «occidentales».

## Gage de réussite

L'instabilité conjugale joue également un rôle. «Dans un contexte de divorce et la fragilité des couples, les mères ont plus souvent la garde des enfants que les pères, ce qui assure la continuité du lien familial. Les grands-parents paternels, par exemple, sont plus à risque de

perdre le contact avec leurs petits-enfants en cas de séparation de leur fils.» Autrement dit, avoir une fille est parfois perçu comme une assurance supplémentaire de rester proche de ses petits-enfants, même en cas de rupture dans la génération suivante.

Ces représentations s'appuient aussi sur des arguments tangibles: les statistiques montrent que les filles réussissent mieux à l'école, obtiennent davantage de diplômes, et sont moins directement impliquées dans les violences ou la délinquance. Autant d'éléments qui renforcent l'idée qu'élever une fille serait plus facile, ou moins risqué.

La préférence pour les filles repose donc sur un mélange de raisons objectives, d'expériences personnelles et de représentations culturelles. Lesquelles continuent, même dans une société qui revendique l'égalité, à projeter sur l'enfant des attentes spécifiques liées à son sexe. Les inclinations parentales, aussi sincères soient-elles, sont rarement exprimées frontalement. Le sujet reste délicat: admettre qu'on souhaite un enfant d'un sexe plutôt que de l'autre revient à assumer une projection, souvent empreinte de stéréotypes. Mais le simple fait que la discussion existe témoigne d'un climat plus ouvert sur la manière dont on se projette dans la parentalité.

Au fil des siècles, la phrase «C'est un garçon!» sonnait comme une victoire. Aujourd'hui, elle rivalise avec un autre cri du cœur: «C'est une fille!... Deux annonces qui, pour la première fois, portent à peu près la même valeur... ou presque. =

# La moitié de la population suisse ne consomme pas ou très peu d'informations

**Étude** De moins en moins de personnes en Suisse utilisent les médias journalistiques pour s'informer, ce qui conduit à une perte de confiance dans la politique et les médias, selon une étude de l'Université de Zurich,

qui y voit un problème pour la démocratie.

Près de la moitié de la population suisse (46,4%, +0,7 point de pourcentage) en 2025 fait partie des «indigents en matière d'information», indiquent les An-

nales 2025 sur la qualité des médias, publiées lundi par le Centre de recherche sur le public et la société (fög). Les «indigents médiatiques» sont des personnes qui ne consomment pas ou très peu d'informations ou qui s'in-

forment principalement via les réseaux sociaux. Les résultats montrent que ces personnes ont des connaissances nettement inférieures à celles du reste de la population, tant sur les questions politiques que sociales. (ATS)

# Les navigateurs dopés à l'IA pourraient mettre les utilisateurs face à de sérieux risques

**TECHNOLOGIE** Alors qu'OpenAI a lancé Atlas, un navigateur web fusionné avec ChatGPT, Microsoft l'a immédiatement imité. Les alternatives se multiplient, mais de nombreux problèmes de sécurité et de protection des données sont déjà présents

ANOUSH SEYDTAGHIA

C'est une bataille qui démarre à peine, mais qui est déjà très intense: celle des navigateurs web. Depuis des années, Google règne en maître quasi absolu, son logiciel Chrome détenant quelque 70% du marché mondial. Mais il y a du nouveau, avec l'arrivée de navigateurs centrés autour de l'intelligence artificielle (IA). Ces programmes d'un nouveau genre se multiplient brutalement, promettant monts et merveilles aux utilisateurs. Les spécialistes avertissent: il faut employer ces navigateurs IA avec la plus grande prudence, tant les risques de sécurité sont importants.

Revenons d'abord quelques jours en arrière. Mardi 21 octobre, OpenAI lançait soudainement Atlas, un navigateur dans lequel ChatGPT est totalement intégré. Le chatbot est omniprésent, assurant la navigation sur le web, permettant de réserver lui-même une table dans un restaurant ou une chambre dans un hôtel, de rédiger des e-mails ou d'automatiser des tâches. Quasi simultanément, mais sans que les médias y accordent le même intérêt, Microsoft insufflait de l'IA dans son navigateur Edge. Celui-ci devient capable de comparer des informations, d'effectuer aussi des réservations et des résumés de pages. Il peut aussi fusionner des onglets pour en synthétiser les informations.

Ce n'est pas tout. En parallèle, Perplexity, autre géant de l'IA, poursuit le

développement de son navigateur Comet, capable selon la firme américaine de faire du shopping, de créer des sites web ou encore de gérer les onglets. Des acteurs plus petits tentent aussi de se faire une place, comme Neon, créé par Opera, ou Dia, conçu par The Browser Company. Et bien sûr, Google, qui vient de lancer son AI Mode, va certainement rapidement transformer Chrome en navigateur IA.

Les promesses sont immenses, les éditeurs de ces navigateurs faisant miroiter des systèmes complets, capables d'effectuer des tâches complexes à la place de l'utilisateur, qui n'a qu'à regarder le service agir et déplacer la souris. Mais de nombreux spécialistes avertissent ces jours des risques.

## Problème architectural

«Je recommande de n'utiliser aucun de ces navigateurs jusqu'à ce que des garanties de sécurité suffisantes existent. Et celles-ci doivent être fournies par des professionnels de la sécurité, et non des ingénieurs en IA. Cela peut prendre des années, car c'est un problème architectural et non pas un «bug» logiciel», lance ainsi Grégory Mermoud, professeur associé à l'Institut d'informatique de la HES-SO Valais.

Selon l'expert, il y a d'abord un risque pour la confidentialité des données. «Le modèle observe tous les faits et gestes de l'utilisateur, ainsi que le contenu des sites visités. Ces données sont toutes transmises à l'éditeur du navigateur, comme OpenAI. Une partie de ces données peut être utilisée pour entraîner de futures versions du modèle. Cela dépend de la licence utilisateur et de la configuration du logi-



**«L'idée même de donner à un agent IA un accès omniscient à notre navigateur [...] est vraiment effrayante»**

GRÉGORY MERMOUD, PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'INSTITUT D'INFORMATIQUE DE LA HES-SO VALAIS

ciel. Cependant, le risque ici n'est pas beaucoup plus grand que dans l'utilisation extensive et aveugle de ChatGPT ou d'un autre modèle d'IA.»

Grégory Mermoud cite ensuite un autre risque qu'il qualifie d'«immense». «L'idée même de donner à un agent IA un accès omniscient à notre navigateur, avec la possibilité d'effectuer des actions, tout cela en étant identifié auprès des services, est vraiment effrayante. Cela va à l'encontre de tous les mécanismes de sécurité qui ont été introduits dans les navigateurs depuis deux décennies.»

Longtemps sous-estimé, le navigateur web est un logiciel à la complexité et à la sophistication insoupçonnées

du grand public, poursuit le professeur associé. Or il occupe une fonction à la fois critique et extrêmement sensible car il passe son temps à exécuter du code tiers qui ne peut pas être considéré comme fiable. Grégory Mermoud donne un exemple, souvent cité par ses pairs: «Un attaquant peut en principe utiliser une technique d'«injection d'instructions» dans un site web qu'il contrôle ou qu'il peut modifier afin de demander à l'agent de lui transmettre des données sensibles ou exécuter des actions non désirées (comme virer de l'argent sur un compte) sur un autre site auquel il est connecté.»

## «Lent, fragile et pénible»

Certes, certains mécanismes sont en place pour protéger l'utilisateur, notamment la confirmation des actions sensibles, comme remplir un formulaire ou envoyer un e-mail. «Mais la nature même de ces outils tend à leur donner une autonomie dont on ne soupçonne pas les conséquences», alerte Grégory Mermoud.

Sur les réseaux sociaux, on voit certains internautes mettre en avant les actions déléguées à leurs navigateurs IA. «Il existe bien sûr des cas d'usage pour lesquels cela apporte beaucoup de valeur, mais ils ne sont pas aussi nombreux que ce qu'on veut bien nous vendre. Les premiers retours d'utilisateurs montrent que cela reste lent, fragile et pénible, du fait que l'agent automatise des tâches finalement assez communes et peu complexes (réserver un hôtel) et qu'il nécessite toujours de nombreuses interventions manuelles. Tout cela au prix d'énormes risques de sécurité supplémentaires malgré tout», conclut Grégory Mermoud. Une prudence absolue est ainsi de mise. ■